

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement d'emprunt numéro 180

DÉCRÉTANT DES DÉPENSES RELATIVES À DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL ET UN EMPRUNT DE 2 750 000 \$ AFIN D'EN PAYER LES COÛTS (PARAPLUIE)

Avis public est par les présentes donné:

Que le conseil de la Municipalité de Rawdon a adopté, lors de sa séance ordinaire du 13 mai 2024, le *Règlement d'emprunt numéro 180 décrétant des dépenses relatives à des travaux de voirie sur le réseau routier municipal et un emprunt de 2 750 000 \$ afin d'en payer les coûts (parapluie)*

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée et ledit règlement entrera en vigueur à la date de l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu l'approbation requise par la loi comme suit :

1. par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 20 juin 2024.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Rawdon, le 28 juin 2024

A handwritten signature in blue ink that reads 'Caroline Gray'.

M^e Caroline Gray
Directrice générale adjointe
et directrice du Service du greffe